

L'Association scientifique de Psychiatrie institutionnelle (AsPi) est une organisation scientifique de psychiatrie, composée de professionnels de différentes fonctions du champ médico-social, mise en place pour être initiatrice, responsable et garante de rencontres, journées et formations concernant le secteur médico-social.

La création de cette association a été conçue pour tenter de rétablir l'indispensable fonction « *soignante* » dans les institutions, quelles qu'elles soient, établissements, services à domicile, etc. Deux solutions semblent en effet se profiler en ce moment : soit les institutions spécialisées sont devenues inutiles et tout le monde est orienté vers le milieu ordinaire, à conditions que chaque sujet puisse bénéficier de soins adaptés et individualisés, soit, tout en n'ayant pas le même rôle qu'auparavant, nos institutions et services, restent nécessaires tout au moins pour certains patients, mais doivent devenir, non pas des lieux de simple hébergement, mais des lieux privilégiés de soins et d'éducation ou de soins et de vie dans la dignité. Selon AsPi, cette dynamique institutionnelle qui a connu son heure de gloire dans les années 60-70 et qui n'existe pratiquement plus, sauf dans quelques institutions privilégiées, doit être rétablie.



Journée du 4 Mars 2011 - Espace Reuilly - Paris 12^{ème}

La place du soin dans le médico-social aujourd'hui

La place des soins fait débat aujourd'hui. En effet, la loi du 2 janvier 2002 a substitué à l'expression "*prise en charge*", aux connotations, il est vrai "pesantes", le mot "*accompagnement*" et ne parle plus guère de "*l'éducation et des soins*", terminologie en usage depuis le décret du 9 mars 1956, fondateur du secteur médico-social.

La loi du 11 février 2005 confirme l'intérêt porté à cette belle expression d'accompagnement (partager le pain), organise l'éducation, l'instruction, mais ne se préoccupe guère des soins, si ce n'est sur le plan du "droit aux soins" et de "l'accès aux soins", lesquels sont constitutionnels.

Or le secteur médico-social est confronté à la pénurie de personnel sanitaire, toutes catégories confondues et les médecins, notamment les pédopsychiatres, l'ont progressivement déserté. La loi HPST, en créant les ARS nous annonce un décloisonnement du sanitaire et du médico-social, tandis que la pénurie dans le sanitaire et l'inscription à l'école "ordinaire" des enfants handicapés plus "légers" nous amène à recueillir de plus en plus de situations très "lourdes" sur le plan psychopathologique, comme sur le plan somatique, voire sur celui du pronostic vital (polyhandicapés par exemple).

N'y a-t-il pas là une contradiction majeure ? Quelle sera la responsabilité des équipes, des directeurs, des associations gestionnaires en cas d'accident grave ? Quel sera, pour les personnes malades et handicapées le bénéfice de cette dichotomie entre le statut de malade ou celui de handicapé lequel, en reconnaissant la situation et le désavantage social de ces personnes, les prive des soins que leur état de santé requiert, ne leur permettant plus d'être à la fois malades et handicapés ?

On constate enfin, çà et là, que les établissements et services médico-sociaux, notamment les IME et les ITEP, sont sollicités pour des prises en charge, qui auparavant auraient été assumées par les structures pédopsychiatriques, lesquelles manquent, elles aussi, cruellement de places... Le secteur médico-social serait-il devenu une sorte de "post-cure" du sanitaire, voire son palliatif ? Ainsi soumis aujourd'hui à des demandes croissantes, ce secteur a-t-il les moyens d'assumer une véritable mission de soin ? Assistons-nous à l'émergence d'une "psychiatrie médico-sociale ?" Nous solliciterons des responsables des ARS, de la CNSA, de la délégation ANCREAI-Île de France et des dirigeants de structures pédo-psychiatriques et médico-sociales pour en débattre ensemble.

Programme

8 h 30 ACCUEIL

9 h 00 OUVERTURE

- Docteur Roger SALBREUX, Président de l'AsPi
- Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social ARS - IDF

9 h 30

- Monsieur Jean-François BAUDURET - ex. Directeur adjoint de la CNSA
« *Cohérences inter-institutionnelles et positionnement des acteurs dans les réformes récentes et en cours* ».
- Monsieur Jean-Yves BARREYRE - Directeur CEDIAS-ANCREAI
« *L'évolution des représentations et logiques de recomposition des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux* ».

10 h 30 PAUSE

10 h 45

- Docteur Pascale GILBERT - CNSA
« *Places respectives du sanitaire et du médico-social : quelles réponses à quels besoins ?* ».
- Docteur Martine BARRÈS - Mission d'appui en santé mentale
« *Handicap, compensation et soin* ».

11 h 45

- Monsieur Serge HEUZÉ - AIRe
« *Le nouage thérapeutique, éducatif et pédagogique, condition du soin en ITEP et en IME* ».
- Docteur Jean-Louis TOURVIEILLE - Pédo-psychiatre de secteur
« *Que devient le soin dans la seule perspective de la compensation du handicap ?* ».

12 h 45 REPAS LIBRE

14 h 30 TABLE RONDE

entre les intervenants de la matinée et échange avec la salle.

- Animation : Michel DEFRANCE
Administrateur AsPi - Président de la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux à but non lucratif (FNADES).

16 h 30 SYNTHÈSE ET CLÔTURE

- Docteur Bernard DURAND - Président de la FASM Croix Marine

ACCÈS

Espace Reuilly - 21, rue Hénard
Paris 12^{ème}
Métro ligne 8 : Station Montgallet
Métro ligne 8 : Station Dugommier

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

ITEP Clairval - B.P. 43 – 91570 Bièvres
Tél : 01.69.33.18.80
Courriel : lessor.bievres@lessor.asso.fr
Tarif : Adhérents 60 € - Non adhérents 80€



Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Association ou Service :
.....

Adresse :
.....
.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

je règle par chèque ci-joint à l'ordre de AsPi

Renvoyer ce bulletin à ITEP Clairval - B.P. 43 - 91570 Bièvres